



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B 2.3 et B 2.4**

**N° de demande :** 2018-0638  
**Demande :** Modification des propriétés chimiques d'un produit : nature et proportion des formulants  
**Produit :** Fongicide Cotegra  
**N° d'homologation :** 32530  
**Principe actif (p.a.) :** Boscalide et prothioconazole  
**N° de document de l'ARLA :** 2977493

### **But de la demande**

La présente demande concerne la modification de la préparation du fongicide Cotegra.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Le fongicide Cotegra se présente sous forme de suspension contenant du boscalide et du prothioconazole à des concentrations de 250 g/L et 150 g/L, respectivement. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,135 à 1,160 g/ml et un pH de 5,0 à 6,0. Les propriétés chimiques exigées pour le fongicide Cotegra ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### **Évaluation sanitaire**

Les modifications apportées aux propriétés chimiques du produit ne devraient pas influencer sur le profil de toxicité aiguë du produit. Par conséquent, aucune donnée toxicologique n'a été exigée ni n'a été présentée.

Des évaluations de l'exposition professionnelle et des résidus dans les aliments n'étaient pas requises pour cette demande.

### **Évaluation environnementale**

Aucun risque supplémentaire pour l'environnement ne devrait découler du changement de formulation du fongicide Cotegra.

### **Évaluation de la valeur**

Les modifications apportées à la formulation du fongicide Cotegra ne devraient pas influencer sur le rendement de ce produit pour la suppression ou la répression des maladies des cultures indiquées sur l'étiquette.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et estime qu'ils sont suffisants pour approuver la modification de la formulation du fongicide Cotegra.

## Références

<b>N° de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
2851091	2017, Description of Starting Materials, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1 CBI
2851092	2017, Enforcement Analytical Method, DACO: 3.4.1 CBI
2851093	2018, Other Studies/Data/Reports, DACO: 3.7 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.